

## Contre-projet indirect « Pour une Cour des comptes »

### Questionnaire pour la consultation

Nous vous remercions de retourner le formulaire avec vos observations d'ici le 06 mars 2020 à l'adresse email suivante :

[Office.Organisation@ne.ch](mailto:Office.Organisation@ne.ch)

<b>Entité consultée</b>
Parti socialiste neuchâtelois
<b>Personne de contact</b>
Margaux Studer
<b>Contact</b>
<a href="mailto:Margaux.studer@psn.ch">Margaux.studer@psn.ch</a>
<b>Date</b>
<b>02.03.2020</b>
<p><i>Pour information, vos observations sont susceptibles d'être transmises aux membres du Grand Conseil s'ils en font la demande. En cas d'opposition à cette transmission, nous vous prions de le mentionner expressément dans votre réponse.</i></p> <p>De manière générale, le PSN reconnaît une partielle pertinence aux questions soulevées par l'initiative mais considère les mesures préconisées par les initiants ne sont pas adaptées à l'échelle neuchâteloise. Le PSN reçoit donc positivement ce contre-projet mais en déplore néanmoins plusieurs aspects, certaines mesures supplémentaires étant souhaitables, que ce soit en terme de gouvernance, de garantie d'indépendance et de transparence.</p> <p>Si le PSN trouve le rapport convaincant sur le renforcement du rôle du CCFI, on regrette en revanche le peu de détails et d'explications s'agissant notamment des aspects financiers du fonctionnement actuel et à venir du CCFI.</p> <p>De même, la comparaison avec Genève ayant permis de mettre en avant plusieurs éléments pertinents, il est regrettable qu'aucune comparaison avec Vaud n'ait été menée, en particulier en terme d'ancrage institutionnel, de fonctionnement et de gouvernance du système vaudois.</p> <p>Afin de renforcer la garantie d'indépendance du CCFI, le PSN se montre plutôt favorable à la proposition de création d'un audit constitué de professionnels, ce qui garantirait une meilleure séparation des rôles et éviterait au Conseil d'Etat d'être à la fois juge et partie. On pourrait néanmoins envisager de renforcer, d'une manière qui reste toutefois à définir, le rôle joué par le Grand Conseil, ou par une délégation de celui-ci, en terme de suivi, de nomination ou de haute surveillance du CCFI. Il y aurait aussi lieu d'affiner les modalités d'accès aux rapports du CCFI, pour concilier à la fois l'exigence d'un contrôle pointu et constructif des finances publiques cantonales, et la nécessaire transparence de l'activité étatique.</p>